

CASSATION & CEDH · 01/10/2001

Mémoire en cassation — Collorafi

TYPE	JURIDICTION	DATE	PARTIES
Pourvoi / recours	La Cour de cassation	01/10/2001	De Bernard Collorafi et de ses sociétés

FICHE DE SYNTHÈSE

Mémoire ampliatif en cassation — SCP Bouzidi pour Collorafi · 1er octobre 2001

Aperçu : mémoire ampliatif déposé devant la Cour de cassation par la SCP Bouzidi pour M. Bernard Collorafi et les sociétés Les Pins, SEBOL et B & O, contre McDonald's France, à l'appui du pourvoi n° X 00-14.447.

L'essentiel

Le mémoire rappelle l'histoire du franchisé : ouverture d'un restaurant dans la galerie Carrefour d'Antibes le 3 août 1987, contrat de location-gérance et cession à la société SEBOL le 31 août 1987, après démission d'un poste de directeur d'agence bancaire à Mougins et un stage non rémunéré de neuf mois. M. Collorafi est présenté comme le 1er franchisé du réseau et son restaurant comme le 45e en France. Le document détaille les conditions financières du contrat, les résultats d'exploitation, l'ouverture de restaurants concurrents et la constitution de la société B & O. Au fond, il fait grief à l'arrêt d'appel de n'avoir pas recherché si l'exposant avait subi un préjudice moral distinct du fait d'avoir été « montré du doigt » à l'ensemble du réseau par une circulaire du 14 janvier 1998, privant ainsi sa décision de base légale au regard de l'article 1382 du Code civil.

Portée

Acte central du pourvoi : il demande de casser et annuler l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 8 mars 2000, ultime recours de M. Collorafi devant les juridictions françaises.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/cour_de_cassation_memoire_collorafi_01_10_2001/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.